



LIVRET

DU RIVERAIN



Édito

Le SIARJA, créé en 1959, œuvre en faveur de la protection et de la valorisation des milieux aquatiques et humides du Bassin Versant de la Juine.

Véritable colonne vertébrale de notre territoire, la Juine offre en effet un patrimoine naturel remarquable, reconnu au niveau départemental, régional et communautaire, avec ses quarante-huit zones naturelles d'intérêt écologique (Znieff), ses deux réservoirs biologiques, ses trois sites Natura 2000, ses trente-deux sites classés au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS), son classement au titre des paysages et des sites.

Ses piscicultures, la culture du cresson de fontaine inscrite au Patrimoine culturel immatériel national avec Méréville qui en est la capitale, sans oublier ses activités de pêche et de randonnée, illustrent le fait que l'on peut concilier activités humaines et environnement de qualité. Il appartient à chacun d'être responsable et vigilant quant à la préservation de cette richesse environnementale, patrimoniale et touristique.

C'est pourquoi, le SIARJA a réalisé ce livret à destination des élus, des riverains et des usagers des cours d'eau, en vue d'une gestion cohérente et adaptée de nos rivières, pour continuer à vivre et à profiter collectivement de ce territoire, aujourd'hui et demain.

Le Président du SIARJA



Sommaire

Le rôle du Sjarja	page 4
Le fonctionnement naturel de la rivière	page 5
Les zones humides	page 6
Comment bien entretenir votre ripisylve?	page 7
Les bons réflexes	page 8
Ce qu'il ne faut pas faire	page 10
Les droits et les devoirs du propriétaire riverain	page 11
Les interventions réglementées	page 12
Le mot des gardes-rivières	page 13
La Juine, un patrimoine naturel à préserver	page 14

Le rôle du SIARJA

Historique

Le SIARJA fut créé en 1959, son unique but était alors l'entretien des rivières et leur aménagement pour assurer le libre écoulement de l'eau.

Au fil du temps les compétences du SIARJA ont évolué, notamment avec la signature du premier contrat de bassin en 2008, puis du second en 2014.

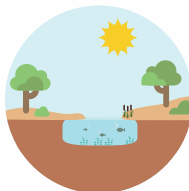
Aujourd'hui, le SIARJA a adopté les compétences de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), avec l'approbation de ses nouveaux statuts le 24 Avril 2018.

Des objectifs ambitieux

Le SIARJA ambitionne de redonner à la Juine et à ses affluents une dynamique naturelle, selon six grands objectifs :



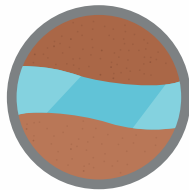
L'aménagement du Bassin versant de la Juine.



La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des rives boisées.



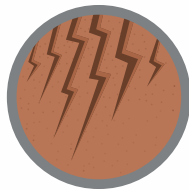
L'entretien et l'aménagement de la rivière Juine et de ses affluents.



La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.



La défense contre les inondations.



La maîtrise du ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols.

Le fonctionnement naturel de la rivière

Zoom sur la rivière naturelle

Une rivière naturelle, non contrainte artificiellement, trouve un équilibre entre zones d'érosion et zones de dépôts. Elle charrie une grande quantité de sédiments qu'elle doit pouvoir répartir le long de son cours. Une rivière naturelle serpente en fond de vallée et est accompagnée d'une végétation aquatique et rivulaire nécessaire à son bon fonctionnement.



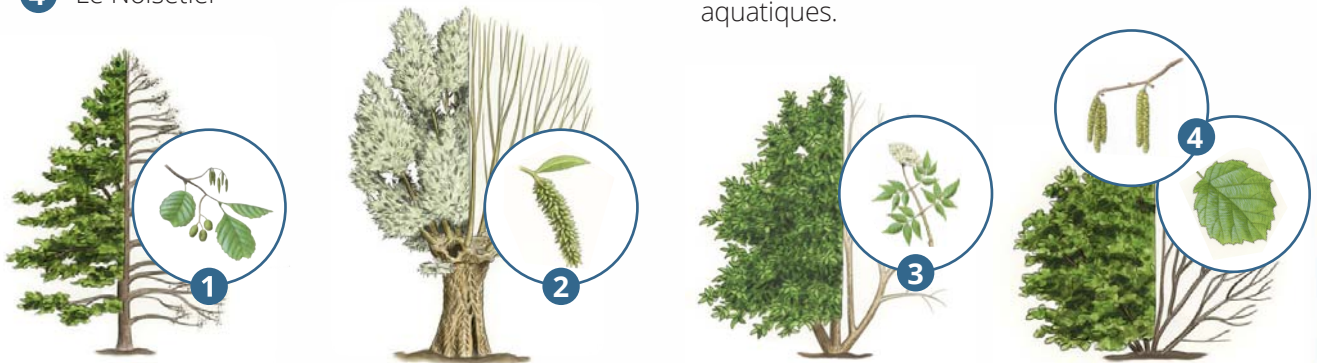
La ripisylve, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées qui se développe sur les rives du cours d'eau. Certaines espèces sont particulièrement adaptées aux bordures des cours d'eau tels que :

- 1 L'Aulne glutineux
- 2 Le Saule blanc
- 3 Le Sureau noir
- 4 Le Noisetier

Quel est son rôle :

- ✓ Elle maintient les berges grâce à un système racinaire adapté ;
- ✓ L'ombrage est un régulateur thermique du cours d'eau et permet de limiter l'eutrophisation¹ ;
- ✓ Elle épure l'eau venant du bassin versant, en filtrant les substances qui en proviennent ;
- ✓ Elle joue le rôle de corridor écologique, en permettant la circulation, la protection et l'apport de nourriture de nombreuses espèces terrestres et aquatiques.



¹Processus par lequel des nutriments s'accumulent dans un milieu ou un habitat (terrestre ou aquatique) et en altère la qualité.

Les zones humides

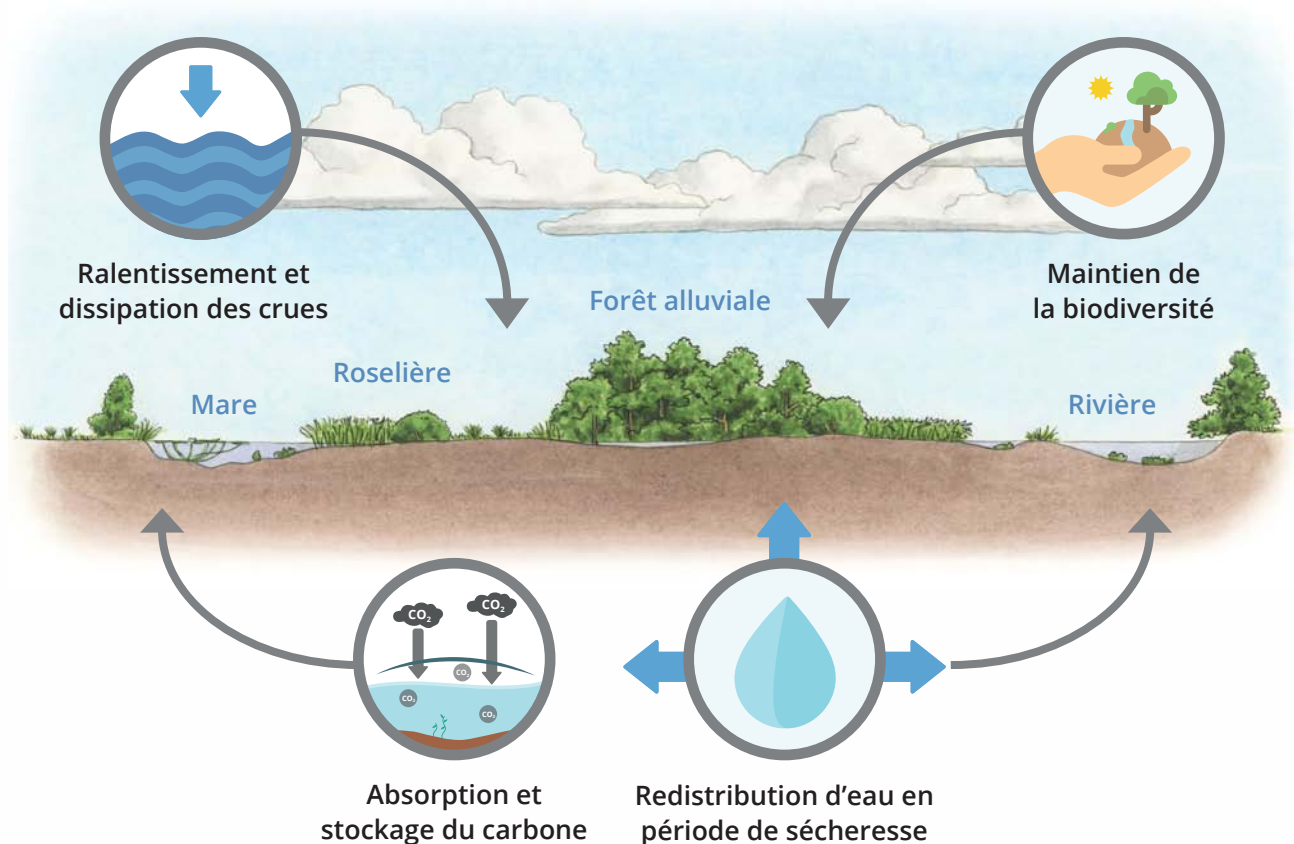
Qu'est ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un milieu gorgé d'eau pendant au moins une partie de l'année, abritant une faune et une flore remarquables et sensibles.

Ce type de milieu se rencontre autant en milieu rural qu'urbain.

Les zones humides sont fragilisées par de nombreuses menaces, comme le comblement des mares, l'artificialisation des sols ou l'urbanisation. De 1960 à 1990, c'est 67% des zones humides du territoire national qui ont disparu. Il est aujourd'hui important de protéger cet écosystème, intimement lié à la rivière.

Rôle des zones humides



Comment bien entretenir vos rives ?

Pour des interventions mieux maîtrisées

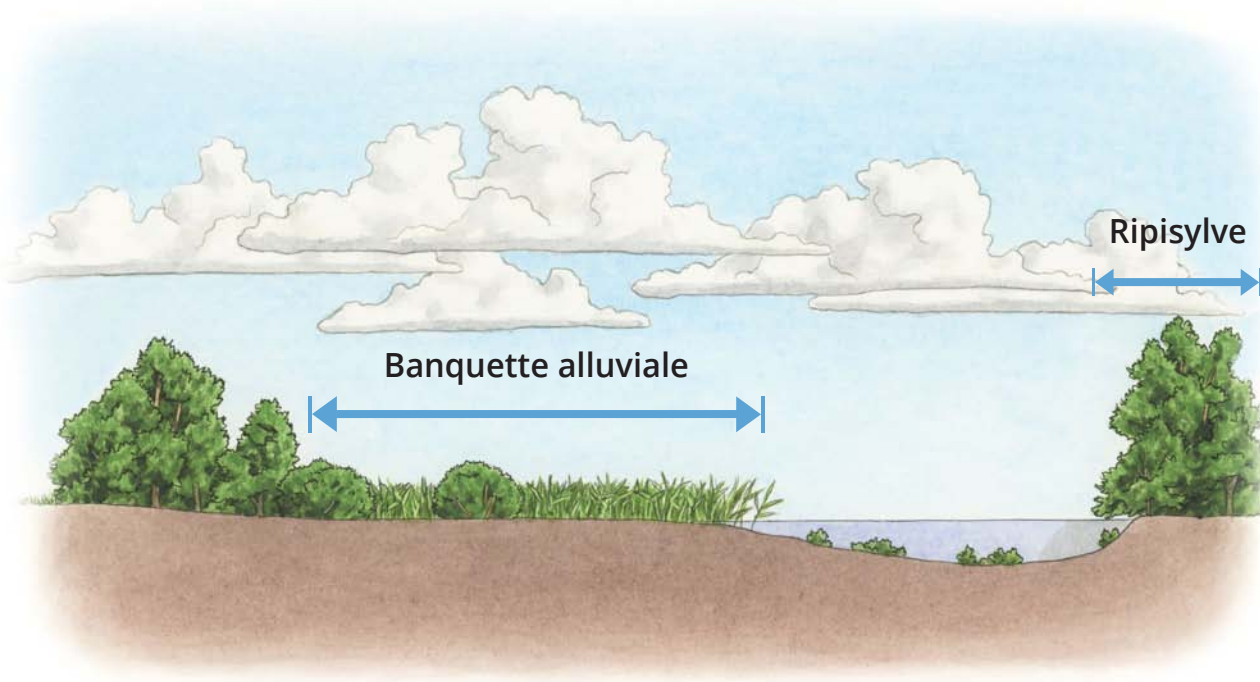
Les interventions d'entretien se font essentiellement sur la ripisylve, c'est-à-dire sur la végétation qui borde le cours d'eau.

Celle-ci remplit pleinement son rôle même en cas de non intervention, lorsqu'elle se développe de manière spontanée le long de la rivière.

Les travaux d'entretien ne sont nécessaires que lorsqu'un besoin effectif apparaît, tel que le vieillissement de la population (arbre menaçant et présentant un risque en cas de chute) ou l'encombrement du lit de la rivière par un embâcle important.

Un bon entretien doit permettre une diversification de la ripisylve en termes d'espèces, de strates de végétation et d'âge de celle-ci. Il faut à tout prix éviter une uniformisation du milieu.

Au pied de la berge, là où se déposent les sédiments, un milieu écologiquement très intéressant se développe pour le cours d'eau : les « banquettes alluviales ». Celles-ci sont caractérisées par la présence d'hélophytes³. Elles forment un habitat adapté à de nombreuses espèces qui vivent dans et autour du cours d'eau. Les banquettes alluviales remplissent le rôle de « filtre épurateur ».



³ Plantes, en partie immergées, qui vivent les racines dans l'eau mais dont les feuilles se développent au-dessus de la ligne de flottaison.

Les bons gestes à adopter

Le recépage

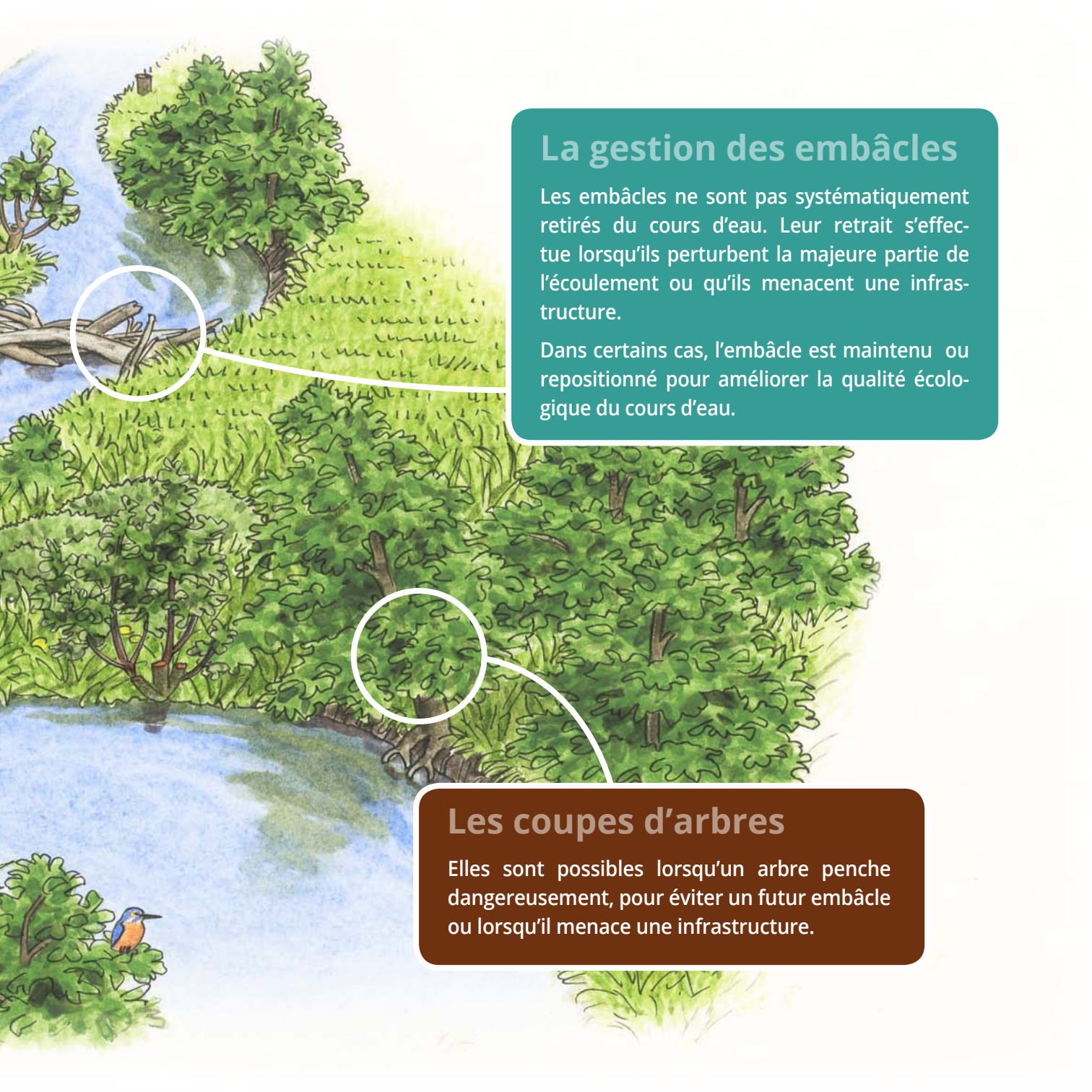
Il consiste à tailler très court, au pied du tronc, dans un but de rajeunissement et de ramification tout en préservant le système racinaire.



Le maintien de la strate herbacée

Il est utile de garder une végétation spontanée sur les bordures de cours d'eau, notamment dans le but de lutter contre l'érosion.





La gestion des embâcles

Les embâcles ne sont pas systématiquement retirés du cours d'eau. Leur retrait s'effectue lorsqu'ils perturbent la majeure partie de l'écoulement ou qu'ils menacent une infrastructure.

Dans certains cas, l'embâcle est maintenu ou repositionné pour améliorer la qualité écologique du cours d'eau.

Les coupes d'arbres

Elles sont possibles lorsqu'un arbre penche dangereusement, pour éviter un futur embâcle ou lorsqu'il menace une infrastructure.

Ce qu'il ne faut pas faire

Les pratiques à bannir

Les déchets verts

Bien que biodégradable, les déchets verts entraînent une pollution, du fait de la dégradation des matières organiques, et contribuent à l'eutrophisation du milieu. Ils peuvent également menacer la stabilité des berges et parfois faire entrave au bon écoulement des eaux. Il est donc recommandé de ne pas accumuler de déchets verts en bordure de la rivière mais de les déposer en déchetterie.

Le remblai en zone humide

La législation interdit toute activité susceptible de dégrader ou détruire les zones humides. Des dossiers de déclaration ou d'autorisation doivent être déposés auprès des services de votre préfecture avant toutes interventions.

Les reprises de berges

Les reprises de berges sont également soumises à avis des services de votre préfecture. Les travaux inadaptés (tôles, grillage, piquets métalliques...) sont à proscrire car ils dégradent la qualité du milieu. Il faut privilégier les reprises de berges par des méthodes de génie végétal (tressage, fascinage, bouturage...) beaucoup plus adaptées à l'environnement.

Les coupes à blanc

Lors de travaux de bûcheronnage sur une parcelle, la ripisylve doit être conservée dans sa plus grande étendue. La coupe à blanc est néfaste pour le cours d'eau et ses rives car l'érosion et l'eutrophisation du milieu sont fortement favorisées par cette pratique.

Rappel sur les produits phytosanitaires

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'État ne peuvent plus employer de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des promenades accessibles au public et relevant de leur domaine public ou privé.

De plus, la commercialisation de ces produits à usage non professionnel est interdite depuis le 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs. A proximité des parcelles agricoles, une bande enherbée doit être conservée.



Droits et devoirs

Les droits du propriétaire riverain

Le code de l'Environnement est le texte de référence en matière de gestion des cours d'eau (articles L215-1 à L215-6 et L215-4 à L215-1B). Il énonce les droits suivants :

Le droit d'usage de l'eau

Ce droit est limité aux besoins domestiques du propriétaire (arrosage, abreuvement...) à condition de respecter un débit minimum dans la rivière pour préserver la vie aquatique. Pour des besoins plus importants, une déclaration ou une autorisation auprès des services en charge de la Police de l'Eau est obligatoire. En période de sécheresse, ces prélèvements peuvent être restreints.

Le droit de pêche

Ce droit existe à la condition d'avoir adhéré à une association de pêche agréée (AAPPMA), de s'être acquitté de la taxe piscicole et de respecter la réglementation, ainsi que les dates d'ouverture et de fermeture.

Les devoirs du propriétaire riverain

Le devoir d'entretien

Conformément à l'article L 215-14 du code de l'Environnement, certains syndicats de rivière comme le SIARJA coordonnent un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau, déclaré d'intérêt général. Ils peuvent alors, s'ils le jugent nécessaire, se substituer au propriétaire privé pour réaliser une ou plusieurs interventions chez celui-ci. Mais cela ne retire en rien les devoirs du propriétaire vis-à-vis de l'entretien régulier de sa portion de cours d'eau.



Les interventions réglementées

Des conditions d'intervention...

Tous projets ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique est soumis à l'application de la Loi sur l'eau !

Toutes les interventions doivent respecter le milieu. Il faut privilégier les actions dites de « génie végétal »¹, utilisant uniquement le vivant (tressage de saules, fascines...) qui seront efficaces dès le début de leur mise en place et qui le deviendront encore plus avec le temps.

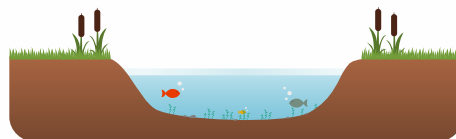
Vous avez un tel projet ?

Le SIARJA peut vous apporter de précieux conseils sur les modalités d'interventions que vous envisagez de faire chez vous. Vous retrouverez nos coordonnées en dernière page de ce livret. N'hésitez pas à nous contacter !

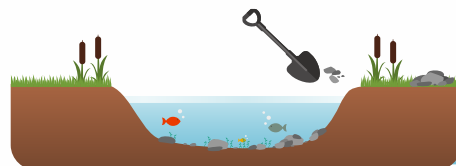
Pour l'ensemble de ces interventions et selon leur nature qualitative et quantitative, vous devrez réaliser soit un **Porté à connaissance** ou bien un **Dossier de déclaration** ou d'**autorisation** auprès des services de votre préfecture.

Nous vous conseillons avant toute intervention de contacter le SIARJA afin que celui-ci vous conseille dans vos démarches et vous dirige auprès des services concernés.

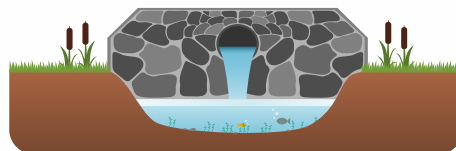
Afin d'y voir plus clair, voici les principales interventions réglementées :



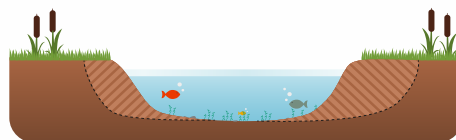
IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) de nature à détruire les zones nécessaires au développement de la faune aquatique et constituant un obstacle à la continuité écologique.



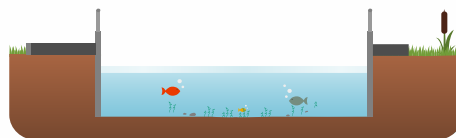
Intervention de type curage, dragage...



Modification de la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique (passage busé, ouvrage de franchissement du cours d'eau...).



Modification du profil du cours d'eau.



Reprise de berge autre que végétale.

Le mot des gardes – rivières

Passant la majorité du temps sur les bords de la Juine et de ses affluents, que ce soit pour la surveillance, la prospection, les opérations d'entretien ou encore pour aller à votre rencontre, nous appréhendons au quotidien tous les enjeux liés à la vie du cours d'eau (cressiculture, pisciculture, pêche, loisirs, agréments...). Nous orientons nos interventions de façon à ce que chacun puisse profiter de la rivière tout en préservant la qualité du milieu naturel. Il faut bien entendu concilier les différents usages, ce qui n'est pas toujours évident.

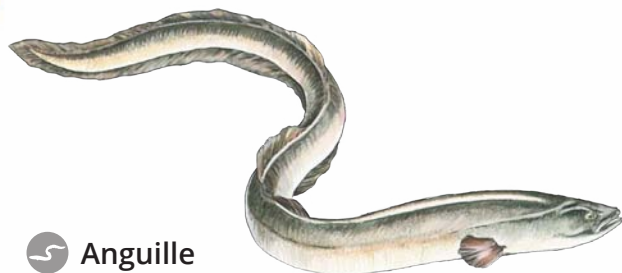
Le SIARJA et les usagers doivent avoir en commun le souhait de voir la Juine et ses affluents en bon état. Tout le monde n'est pas aussi sensible au bon état de nos cours d'eau, car nous voyons encore trop de déchets dériver au fil de l'eau (tonte de pelouse, débris ménagers, canettes...). Le ramassage des déchets constitue malheureusement encore une part importante de nos interventions. Pourtant, grâce à tous, et avec des gestes simples, il est facile de préserver notre environnement commun.

La Juine et ses affluents méritent d'être traités avec respect dans l'intérêt de tous !

Xavier, Sébastien et Olivier.



La Juine, un patrimoine naturel à préserver



Anguille

Anguilla anguilla L.

L. 40-150 cm, 2-4 kg

Ce grand migrateur est présent sur une grande partie de la Juine. L'espèce est en forte régression du fait de la dégradation de son habitat, successivement en eau douce pour son développement, et en mer pour sa reproduction. L'anguille est de ce fait très sensible à la fragmentation de ses corridors de migration.

Lamproie de Planer

Lampreta planeri (Bloch)

L. 12-20 cm, 2-5 g

Cet étrange poisson est un agnathe, c'est à dire qu'il est dépourvu de mâchoire. La larve enfouie dans la vase filtre les micro-organismes (diatomées, algues) ; après la métamorphose, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus, se reproduit et meurt. Au stade de larve, sa grande sensibilité aux polluants en fait un très bon indicateur de la qualité de l'eau.



Blongios nain

Ixobrychus minutus L.

L. 33-38 cm, E. 52-58 cm

Appelé aussi *Butor blongios*, cet échassier est le plus petit des hérons d'Europe. Il fait son apparition en mai, de retour de ses quartiers d'hiver en Afrique, pour nicher dans les roselières de la basse vallée, en particulier dans le précieux marais d'Itteville. C'est un nicheur très rare en Île-de-France.

— Rivière de 1^{ère} catégorie*

— Rivière de 2^{ème} catégorie

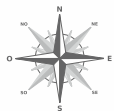
 Peuplement salmonicole (truite, vairon...)

 Peuplement intermédiaire (chevesne, gardon, truite...)

 Peuplement cyprinicole (carpe, brème...)

* Le cours amont constitue le plus grand parcours piscicole de 1^{ère} catégorie de l'Essonne avec près de 55 km de cours d'eau.





Vairon

Phoxinus phoxinus L.

L. 5-10 cm, 2-3 g

Compagnon de la truite avec laquelle il partage les eaux fraîches et peu profondes sur substrat de graviers, le vairon est un maillon essentiel de la chaîne alimentaire des cours d'eau à salmonidés.

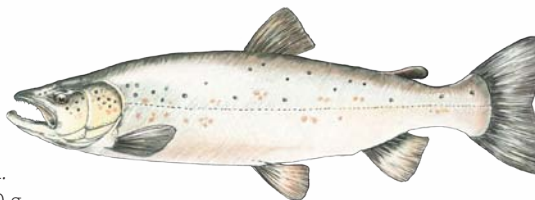


Truite Fario

Salmo trutta fario L.

L. 35-50 cm, 250-800 g

C'est la variété autochtone de nos rivières, reconnaissable à son corps fusiforme et à sa robe mouchetée. Elle apprécie les eaux vives et bien oxygénées du cours amont de la Juine et de ses affluents qui lui offrent également les frayères indispensables à sa reproduction.

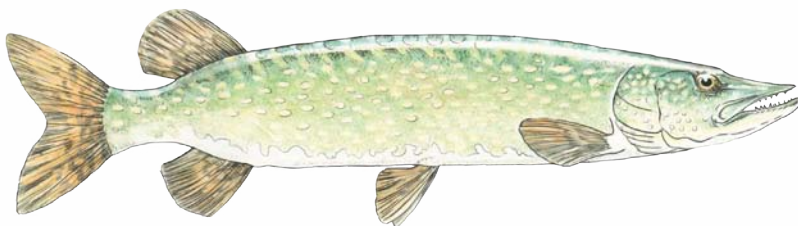


Brochet

Esox lucius L.

L. 30-110 cm, 2-10 kg

Maître de nos rivières, ce prédateur se situe au sommet de la chaîne alimentaire. Les zones de reproduction du brochet, des herbiers denses près des berges, ont fortement décliné en France en raison de l'artificialisation des cours d'eau, du drainage ou de la pollution des zones humides.



Ce livret a été réalisé avec le partenariat de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



**Syndicat mixte pour l'Aménagement & l'entretien
de la Rivière la Juine et de ses Affluents**

39 Avenue des Grenots - 91150 Etampes



<https://siarja.fr>



01 64 94 58 93



siarja@siarja.fr